

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
Secondaire et Supérieur

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° /MESS-DGAS-DPAA-SP-P3
portant titularisation et nomination des
Professeurs de Lycée Stagiaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du
Congo au titre de l'année
1984.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.F.P.

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/130/MF du 9-5-1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de
la République Populaire du Congo ;

D.G.B.

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo ;

(/u le décret 62/190/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret 64/165/FP-BE du 22-5-1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret 65/170/FP-BE du 25-6-1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret 63/11/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;

(/u le décret 67/304/MJT-DGT du 30-9-67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseigne-
ment Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des arti-
cles 19, 20 du décret 64/165/FP-BE du 22-5-64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 64/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire réunie en date du 23-7-1984 ;

(/u l'ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

DECRETE : /

ARTICLE 1er : Les Professeurs de Lycée Stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms et prénoms suivent sont titularisés au titre de l'année 1981 et nommés au 1° échelon de leur grade indice 830 ACC # Néant

- BED Bernard, P/C du 22.4.81 en stage en URSS
- EKONTSOLI Bertin, P/C du 4.9.81 en sce à B/ville
- MBEDI MAMPINGA Charles, P/C du 3.12.81 en sce à B/ville
- KATOUDI Suzanne Clémence, P/C du 6.10.81 en sce à B/ville
- MBEMBA André, P/C du 1.10.81 en sce à B/ville
- MOBOUNGOU Edouard, P/C du 6.10.81 en sce à B/ville
- MASSAMBA Jean Tharcisse, P/C du 1.10.81 en sce à Pointe-Noire

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter du 19.10.81 en ce qui concerne :

- KATOUDI Suzanne
- MBEMBA André
- MASSAMBA Jean Tharcisse

et tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates ci-dessous indiquées en ce qui concerne :

- BED Bernard P/C du 22.4.81
- EKONTSOLI Bertin P/C du 4.9.81
- MBEDI MAMPINGA Charles P/C du 3.12.81
- MOBOUNGOU Edouard P/C du 6.10.81

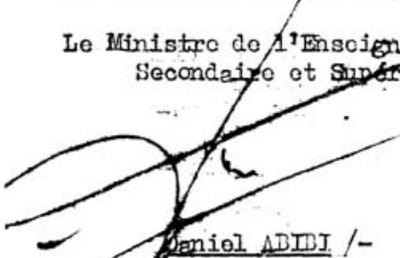
publié

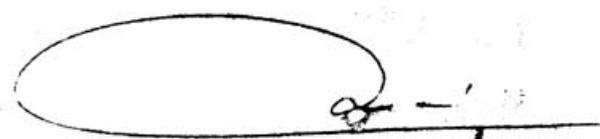
sera enregistré/ au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 Avril 1985

Par le Premier ministre,

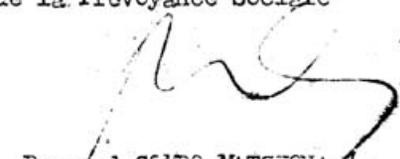
Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,


Daniel ADIBI /-


Ange Edouard FOUNGUI./-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances et du
Budget


Bernard CCAMBO MATSICHA./-


Itihf Cisséoumba LEKOUNDZOU./-

AMPLIATIONS :

- MESS-CAD.....	2	INTERESSES.....	7
- DGAS-DPAF.....	5	DCSSIERS DPAF.....	7
- DFP.....	14	TRESSCR.....	1
- DCF.....	2	ARCHIVES.....	1
- DGD.....	2		
- D/SOLDE.....	3		
- D/COURRIER.....	3		
- JORPC.....	1		
- DRE.....	4		
- INS.PRIMAIRES.....	4		
- D/Centrales;;;.....	2		